



Déclaration liminaire CAP locale n°3

Affectations Locales catégorie C au

01/09//2018

Le 25 Mai 2018

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la C.A.P.L. d'affectation des agents de catégorie C du département du Calvados au 1^{er} septembre 2018, dans un contexte revendicatif qui se pérennise depuis de nombreuses semaines, en opposition aux politiques d'austérité menées et à la casse de notre administration qui l'accompagne.

En effet, la Fonction Publique est dans le collimateur du président Macron et de son Gouvernement. La DGFIP n'y échappe pas. Avec le programme CAP 2022, le gouvernement prévoit la suppression de 120 000 emplois dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État, et la DGFIP contribuerait à hauteur de 16 à 18 000 suppressions de postes supplémentaires, une économie de 4 milliards d'euros de dépenses publiques et des privatisations de pans entiers de missions, le recours accru aux non-titulaires, le renforcement de la rémunération au mérite, la diminution du nombre d'instances de représentation du personnel et un plan de départs volontaires, pour achever le travail de sape.

Toute la Fonction Publique est attaquée par le gouvernement qui compromet les principes d'égalité de traitement des citoyens et de solidarité collective avec des réformes fiscales au bénéfice des plus riches, l'assèchement du financement des collectivités locales et des associations, l'introduction de la sélection au sein des universités, le démantèlement de la SNCF, les restrictions continues des moyens alloués à la santé en général, la remise en cause programmée des retraites et pensions, une liste exhaustive serait trop longue à détailler !

Les annonces récentes en matière de suppressions d'emplois et de restructurations/abandons/externalisations des missions issues des réflexions menées par le Comité Action publique CAP22 sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents.

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, près de 47 % des agents de la DDFIP du calvados étaient en grève le 22 mars dernier pour dire non à la destruction de la DGFIP. Depuis cette date, les initiatives se sont multipliées avec des Grèves et blocages de sites, rassemblements, interpellations d'élus, tracts au public, etc. Plus de 26 % des agents étaient encore en grève le 22 mai. Lors des rencontres bilatérales du 4 mai entre le ministre Darmanin et les organisations syndicales des finances, il ressort que les grandes pistes de réformes précédemment annoncées par le Directeur général le 9 mars sont bel et bien maintenues. Les mesures en débat pour la DGFIP sont inquiétantes avec la fin de la taxe d'habitation, la séparation ordonnateur comptable et la proposition d'une dizaine d'agences pour les très grandes collectivités, l'atteinte au service public de proximité avec la proposition d'une trésorerie par intercommunalité, la fin de la possibilité de payer en numéraire au guichet. Cette responsabilité serait transférée à La Poste, société qui propose déjà une prestation commerciale payante d'aide à la télédéclaration pour 50 euros, le Transfert des missions cadastrales vers l'Institut Géographique National, la

sortie des HLM de la comptabilité publique, la menace sur la pérennité des SIP sous 10 ans en raison de la mise en place du PAS et de la fin de la TH, le développement de services à compétences supradépartementales, et la création d'un SPF par département en 2020.

C'est le démantèlement de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de suppression. C'est inacceptable pour les agents et la population !

Concernant l'emploi, après définition des missions, les volumes de leurs suppressions sont calibrés années par années et il ne fait aucun doute que la DGFIP va continuer de perdre des milliers de postes jusqu'en 2022, alors que toutes les directions sont déjà en sous-effectif pour accomplir l'ensemble des missions.

Le mouvement de mutation avec affectation au 01/09/2018 de catégorie C fait ressortir un déficit de 3180 agents : 1042 postes sont vacants en Ile de France, 2138 en province.

Le recrutement de 2117 lauréats du concours commun de catégorie C ne viendra pas combler l'ensemble des postes vacants.

La CGT Finances publiques condamne fermement les politiques d'austérité qui conduisent aux suppressions d'emplois et réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins.

Depuis près de 15 ans, l'administration multiplie les suppressions de postes essentiellement dans la catégorie C.

Dans ce contexte, elle s'attaque directement au droit à mutation en bloquant injustement durant 3 ans sur leur poste de première affectation les lauréats du concours commun de catégorie C.

La DGFIP remet déjà en cause les règles de gestion des personnels.

Depuis 2015, les règles d'affectations sont régulièrement modifiées au détriment des agents.

Le Directeur Général envisage la destruction des règles de mutations en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C à travers :

- La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !**
- Allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;**
- Allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation, et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.**
- Suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.**

Au final, c'est la possibilité d'obtenir une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

L'objectif affirmé de Bruno PARENT est de « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services », et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents .

Dans ce contexte de gestion de pénurie d'emplois et de remise en cause des règles d'affectation, La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois. Ceci permettrait non seulement d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante des agents et des services, mais aussi de donner des possibilités de mutation à des collègues qui vont devoir attendre plusieurs années avant de pouvoir muter.

Les préconisations du Comité action publique 2022 auprès du gouvernement ont fuité dans les colonnes de Libération, le 16 mai : « Des profs avec un CDD de cinq ans, des policiers embauchés pour seulement dix ans, des agents en contrats de deux ou trois ans renouvelables... Voici le nouveau monde des fonctionnaires imaginé par les experts du comité. » Elles s'inscrivent ainsi dans la droite ligne d'un gouvernement qui entend dans l'immédiat mettre à mal le statut général des fonctionnaires en prévoyant de renforcer le recours au recrutement contractuel dans l'administration.

Elles sont toutes dans une logique de dépeçage de la DGFIP et s'inscrivent dans la mise à mal de nos statuts et la précarisation des personnels.

C'est pourquoi, aujourd'hui, la mobilisation est plus que jamais nécessaire et doit encore s'amplifier pour l'abandon des projets de CAP 2022, obtenir des moyens à la hauteur de toutes nos missions, préserver et améliorer nos statuts et nos rémunérations

Les élues de la CGT FINANCES PUBLIQUES Calvados